



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des Elections et de la  
Réglementation Générale**

Permanence téléphonique du lundi  
au vendredi de 9 H. 00 à 11 H. 30

☎ 04 66 36 42.44

Mél : [pref-berg-contact@gard.gouv.fr](mailto:pref-berg-contact@gard.gouv.fr)

**Pièces à fournir à envoyer par voie postale uniquement à l'adresse  
suivante :**

Préfecture du Gard  
DCL – BERG  
10 avenue Feuchères  
**30 045 NIMES cedex 9**

**1/ la déclaration prévue à l'article 2 de l'accord franco-algerien du 11 octobre 1983 en trois exemplaires (originaux) ;**

**2/ La photocopie des documents suivants :**

- Carte nationale d'identité (CNI) française en cours de validité ;
- Passeport algérien ;
- Attestation ou récépissé de recensement délivré par la mairie de votre domicile ou votre carte d'immatriculation délivrée par le bureau du service national dont vous dépendez ;
- Livret de famille **français** de vos parents (page des parents et page où vous figurez) ou une copie intégrale de votre acte de naissance ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois + attestation d'hébergement + copie CNI ou Passeport de l'hébergeant ;

**3/ Enveloppe timbrée au tarif postal en vigueur, libellée à vos nom et adresse ;**

**4/ Vos coordonnées téléphoniques et adresse courriel sur papier libre.**

***N.B. :** Les jeunes gens ayant déjà accompli leur « Journée Défense et Citoyenneté » doivent solliciter auprès du centre du service national un « Certificat des Services » prévu à l'article 3 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983.*